

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

**Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
12 décembre 2023 à 14h**

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
M. DAVID REVERT, représentant la commune
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
M. JACQUES TAQUE, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. YANIC RUBICHON, représentant la CCI Pays d'Auge
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistaient à la réunion :

M. Lionel BOTTIN (suppléant de Mme Outin), Mme Salma AMER - Directrice

Excusés : M. Deval, Mme Fresnais, M. Nantier-Verdier, M. Robert, M. Mendoza, Mme Bouvier, Mme Dupont.

**9 - Régie d'avance : montant de la régie
Délibération n°53/2023**

Le montant de la régie d'avance a été revu à la baisse en 2015

Actuellement le montant de la régie est réparti comme suit :
4 000, 00 € (quatre mille euros) dont 500, 00 € (cinq cents euros) en espèces.

Depuis deux ans les dépenses se trouvent trop rapprochées par moment (pour les salons par exemple) ne permettant pas une reconstitution rapide, le compte se trouve ainsi quasiment à zéro euro plusieurs fois par an.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve de modifier l'article n°5 et de porter la régie d'avance à **4 500, 00 € (quatre mille cinq cents euros) dont 500, 00 €** (cinq cents euros) en espèces.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente

Sylvie de Gaetano